



Désaccord sur répartition charge copropriété

Par **Gillesgrenoble**, le **29/08/2013** à **08:42**

Bonjour,

Je suis en désaccord avec mon syndic de copropriété sur la répartition des frais d'un bureau d'étude.

En effet je suis propriétaire d'un appartement situé au dernier étage d'un vieille immeuble. J'ai constaté il y a quelques mois que mon plancher semblait s'affaisser. J'ai prévenu mon syndic et lui ai demandé vu le danger potentiel d'effondrement de faire venir un bureau d'étude. Les conclusions de celui-ci sont qu'effectivement il y avait eu affaissement causé d'après lui par la suppression d'une cloison porteuse dans l'appartement du dessous et la construction d'une mezzanine dans mon appartement qui occasionnerait un poids supplémentaire. La responsabilité de ce désordre semble reposer malgré que ce problème touche la structure de l'immeuble semble partagée. Le syndic m'impute la totalité des frais du bureau d'étude. Est ce normal ? pourquoi n'est elle pas partagée par les deux responsables ? je viens de recevoir une mise en demeure de payer, dois je payer ? vers qui me retourner ?

Je vous remercie pour votre réponse.